

## Communiqué de presse du 7 février 2012

### **1. Evènement exceptionnel - le grand froid :**

En raison des fortes baisses de températures, la SERGADI est intervenue à de nombreuses reprises dès ce dernier week-end.

Au service des communes de la région grenobloise qu'elle assiste dans la distribution de l'eau potable, son dispositif d'astreinte qui a été renforcé pour apporter un service réactif, a enregistré plus de 150 appels.

Parce qu'elle considère que c'est dans ce type de circonstances que se démontre le service public, ses équipes sont intervenues pour dépanner, pour répondre au téléphone et conseiller les usagers.

Malgré sa mobilisation et le dévouement de ses équipes dans des conditions météorologiques très difficiles, elle s'excuse des attentes occasionnées par cette situation exceptionnelle.

**Les réseaux d'adduction et de distribution sont fort peu concernés.**

**La SERGADI est surtout intervenue chez les particuliers pour des compteurs gelés et a constaté de nombreux cas de gel au-delà des compteurs, sur la partie des canalisations relevant de la responsabilité des particuliers.**

**Nous vous rappelons que tout compteur d'eau exposé au gel doit être protégé.**

### **2. Recommandations pour éviter le gel :**

Les ruptures de canalisations suite au gel peuvent également provoquer des dégâts matériels importants dans les habitations, la SERGADI tient à rappeler les précautions d'usage concernant la protection contre le gel de votre compteur d'eau. (À retrouver sur le Site Internet : [www.sergadi.fr](http://www.sergadi.fr))

- Protégez soigneusement votre compteur d'eau ainsi que la tuyauterie avec une gaine isolante.
- Si votre compteur est enterré à l'extérieur : Calfeutrez-le avec des plaques en polystyrène.
- Evitez tous les matériaux absorbant l'humidité (paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc.)

### **3. Conduite à tenir si votre branchement est gelé :**

Vous pouvez dégeler votre installation à l'aide d'un sèche-cheveux (mais n'utilisez jamais de flamme) Ne tentez pas de forcer tout robinet, ni d'asperger de l'eau chaude. (La forte différence de température risquerait de casser net le compteur.)

**Pour tout problème, contactez votre Service Public de l'eau potable (Communes ou SERGADI)**